



DOCUMENT DESCRIPTIF de la CONSULTATION VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

**Réalisation d'une formation-action à destination des acteurs locaux pour
l'appropriation de leur espace naturel**
Avril 2021

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance.
Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (**formulaires DC1-DC2-DC4**).

1- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

2- Objet de la consultation / Durée

Objet du marché :

Le prestataire retenu devra **concevoir, mettre en œuvre et évaluer** une **formation-action à destination des acteurs locaux** (élus, employés communaux, représentants d'associations locales) **en concertation avec le Parc**. Cette formation-action a pour objectif de permettre aux acteurs locaux de **s'approprier les sites naturels** présents sur leur commune afin de les rendre acteurs de la préservation de ces espaces.

Deux communes de la Haute-Loire sont concernées par la démarche :
- Frugières-Le-Pin pour le site communal de la Garde,



- Saint-Préjet-Armandon pour l'Espace Naturel Sensible des Serpentes.

Ces deux sites disposent d'un Plan de Gestion définissant les enjeux de préservation et les actions à réaliser pour atteindre les objectifs de gestion.

Plusieurs thématiques seront à aborder au cours de la formation-action. Il sera utile de revenir sur les **caractéristiques de ces sites naturels** qui ont conduit à la mise en place d'un Plan de Gestion. La formation apportera aux acteurs une meilleure compréhension de l'**outil « Plan de Gestion »** : son intérêt, ses étapes de construction et ses enjeux. Enfin, une **mise en pratique** permettra d'apporter du concret à la formation. Elle pourrait se baser sur un enjeu commun aux deux sites, par exemple l'utilisation du pâturage pour lutter contre l'embroussaillage.

Cette formation pourra se dérouler **sur plusieurs demi-journées courant mai-juin-juillet 2021**. Une partie des interventions pourrait être **communes aux deux sites**. Les deux espaces naturels sont géographiquement proches et la rencontre des acteurs pourrait être un premier pas dans la construction d'un réseau local d'entraide. Des **visites** sur le terrain sont à prévoir avec les acteurs. Elles permettront notamment d'aborder les spécificités botaniques des sites, qui constituent les enjeux principaux de ces deux sites.

Du fait du contexte sanitaire, la formation-action se déroulera au maximum en **plein air**. Une solution de repli sera toutefois prévue par le Parc en cas de très mauvaise météo.

Par la suite, le but du Parc est de déployer cette formation-action sur d'autres sites du Puy-de-Dôme. Les principes et la méthode devront donc être reproductibles et adaptables.

Plusieurs livrables sont attendus :

- Un descriptif de la formation-action proposée et les supports de formation,
- Un rapport d'exécution,
- Un bilan de la formation incluant son évaluation réalisée en partie sur la base d'une évaluation des participants.

Budget

Le budget prévisionnel maximal alloué est de 10 000€.

Durée du marché :

Le contrat sera conclu jusqu'au 30 octobre 2021.

3- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Valeur technique de l'offre 40%
2. Le prix : 40 %
3. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission : 20 %



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

4- Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de la consultation signé valant règlement de consultation et le devis détaillé remis par l'entreprise.

5- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

6- Délais de paiement, intérêts moratoires et acomptes

Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Un premier acompte de 25 % du montant total de la prestation sera versé à la signature du présent marché, sur présentation d'une facture.

Le solde de la mission (75 % restants) sera effectué lors de la remise et de l'acceptation par le Parc du bilan de la formation-action, au plus tard le 15 octobre 2021, et sur présentation d'une facture.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

7- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 09 avril 2021 – 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Le calendrier prévisionnel de la prestation
- ✓ Le descriptif de la prestation et des moyens humains
- ✓ Le devis détaillé
- ✓ Un RIB.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez